



**INVITATION POUR
UNE SORTIE CONJOINTE
AMOPA 50 - SAHM
Du 28 mars 2024**



Dans le cadre du jumelage entre la SAHM et l'AMOPA 50, 4 sorties annuelles seront proposées en commun.

« INVITATION POUR UNE SORTIE EN COTENTIN »

Un après-midi guidé par Sylvaine Piette guide conférencière nationale, médiatrice du patrimoine

A 14h15 Rendez-vous à l'église de Saint Nicolas de Pierrepont.

Visite commentée de l'église initialement construite au XIII^e siècle, en partie reconstruite au XVIII^e siècle. L'édifice est partiellement inscrit au titre des monuments historiques. Outre, une histoire riche et une architecture intéressante on y découvrira de beaux éléments de mobilier.

Ensuite, visite des ruines de l'église de Saint Sauveur de Pierrepont, originellement construite au XII^e siècle. Le chœur est inscrit au titre des monuments historiques. Sylvaine Piette nous expliquera les rapports entre ces deux édifices religieux.

Ces visites nous permettront également de comprendre la confusion entre saint Gerbold et saint Gervold.

Pour terminer, visite au Manoir de la Cour pour son étrange chapelle désaffectée avec sa curiosité, les vases acoustiques.

Participation aux visites guidées : 8 euros

En option, le matin à partir de 10h30 pour celles et ceux qui le souhaitent, sous la conduite de Jeannine Bavay membre de la SAHM et vice-présidente de la section de Valognes.

A 10h15, rendez-vous au Baptistère de Port-Bail (8-2 rue Edgard Quinet) traditionnellement présenté comme un baptistère paléochrétien du V^e ou VI^e siècle. Nous verrons que d'autres hypothèses sont également avancées.

Ensuite, visite de l'ancienne église Notre Dame de Port-Bail aujourd'hui reconvertie en lieu d'exposition.

Puis, déjeuner libre (Plusieurs possibilités sur Port-Bail vous seront indiquées)

*Saint-Denis-Le-Gast, le 3 février 2024,
Marc-Alphonse FORGET*



« SORTIE EN COTENTIN »

Du 28 mars 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION



Bulletin d'inscription édité début février 2024

M - Mme – NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

Tél portable, à pouvoir joindre en cas de problème :

Nombre de personnes :

Pour chaque personne, veuillez indiquer les identités :

1) M - Mme NOM :

Prénom :

2) M - Mme NOM :

Prénom :

3) M - Mme NOM :

Prénom :

4) M - Mme NOM :

Prénom :

5) M - Mme NOM :

Prénom :

Veuillez indiquer svp, si vous participez à la journée entière le matin seulement l'après-midi seulement et si vous souhaitez déjeuner sur place (pour pouvoir estimer le nombre des réservations). **Chaque participant prendra en charge sa consommation personnelle.**

Prix à régler préalablement :

8 euros x (nombre de participants) = euros

**ATTENTION
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

Pour les membres de la SAHM : Chèque à l'ordre de SAHM

Fiche d'inscription et chèque à adresser avant le 14 mars délai de rigueur à :

SAHM C/O M.A FORGET – l'Avocaterie – 50450 SAINT-DENIS-LE-GAST

Pour les membres de l'AMOPA : Chèque à l'ordre de l'AMOPA 50

Fiche d'inscription et chèque à adresser avant le 14 mars délai de rigueur à :

Jean-François ARGNEY – 803, route de la Gicquelière – 50380 SAINT-PAIR-SUR-Mer